

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONSAnnée 2025**Décision du 27 novembre 2025**

11.2025-65	CULTURE OBJET : Prêt du véhicule Kangoo à un membre d'une compagnie accueillie par le service culturel
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 20 mai 2025 approuvant les tarifs des spectacles de BRAVOH ! pour la saison 2025-2026,

Considérant que la saison culturelle 2025-2026 de Clisson Sèvre et Maine Agglo a été validée en Commission Tourisme-Culture du 12 février 2025,

Considérant que le Conseil communautaire a approuvé la programmation pour la saison culturelle 2025-2026 ainsi que les tarifs des spectacles retenus,

Considérant que les véhicules Kangoo, Partner et Zoé dédiés au personnel de Clisson Sèvre et Maine Agglo peuvent être empruntés par les compagnies diffusant leur spectacle lors de la saison du Quatrain ou aux techniciens œuvrant à la mise en place de ces spectacles sur présentation de leur permis de conduire,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'accorder le prêt du véhicule Kangoo (EK-854-VS), à titre gracieux, dédié au personnel de Clisson Sèvre et Maine Agglo à :

→ Ballet Julien Lestel, du 16 au 17 décembre 2025, dans le cadre de l'accueil du spectacle **Carmen** le 17 décembre 2025 au Quatrain

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »